

Le sort des enseignants en négociations

■ Ouverture ce mercredi des négociations sectorielles 2015-2016 pour l'enseignement.

C'est aujourd'hui que débutent officiellement – et pour une durée de trois mois – les négociations sectorielles 2015-2016 relatives à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Autour de la table: le gouvernement de la Fédération, les organisations syndicales ainsi que les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO).

Les syndicats réunis en front commun présenteront ce matin à la presse leurs principales revendications et priorités. Mais ils ont accepté pour "La Libre" de planter le décor de ces négociations et de donner le ton de ce qu'ils en attendent.

"Nous sommes contents qu'enfin le gouvernement daigne ouvrir les négociations sectorielles parce que nous les avons demandées officiellement fin décembre, se félicite Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. Il s'agit d'un moment important pour nous car nous pouvons exprimer au gouvernement des propositions en vue d'améliorer les situations des personnels." Plus précisément, "ces négociations sectorielles ont lieu tous les deux ans depuis 2004, complète Joan

Lismont, président du Sel-Setca, et ont pour objet la programmation sociale dans l'enseignement et les conditions de travail". Depuis 2010, les fédérations de PO sont aussi conviées à y participer (lire ci-contre).

"Nous attendons du gouvernement des propositions concrètes et qu'il se positionne concrètement par rapport aux revendications des acteurs qui sont tous les jours sur le terrain et face à leurs étudiants et élèves, annonce M. Ernst. Nous tenons donc à ce que ces négociations sectorielles se tiennent quel que soit le contexte budgétaire."

Toutes les organisations syndicales sont néanmoins bien conscientes que

les marges de manœuvre budgétaires de la Fédération sont extrêmement étroites. Voilà pourquoi "nous allons mettre l'accent sur trois priorités", indique Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement.

1 "Compenser" les mesures fédérales. "Les enseignants ont déjà pas mal trinqué avec les mesures gouvernementales, rappelle-t-il. C'est le cas avec le saut d'index et les décisions prises en matière de pensions publiques. On va donc vraisemblablement vers un allongement important de la fin de carrière des enseignants." Si "la FWB n'est pas responsable du plan fédéral", poursuit-il, "elle devra néanmoins, enchaîne Eugène Ernst, réfléchir avec nous sur la manière dont on pourrait apporter une réponse qui permette d'atténuer les effets des mesures fédérales."

2 La Déclaration de politique communautaire (DPC). "Surprise et en même temps satisfaction, reprend Pacal Chardome, nous avons retrouvé dans la DPC certains points qui figurent dans nos mémorandums et nos cahiers revendicatifs. Nous allons donc voir avec le gouvernement quels sont les objectifs pour appliquer ces propositions en priorité." Et de citer l'accompagnement des jeunes enseignants, le tronc commun, etc.

3 La carrière des enseignants. "C'est-à-dire, explique le président de la CGSP-Enseignement, l'entrée dans la carrière (comme l'accueil et l'accompagnement des jeunes enseignants), les aménagements possibles et la fin de carrière afin d'éviter la fuite des cerveaux, c'est-à-dire que les gens quittent le métier que ce soit en début de carrière ou en fin de carrière prématurément, mais aussi que pendant leur

carrière ils aient des possibilités de tenir le coup, notamment en "faisant leur métier autrement" avec des moments de respiration (tutorat, participation à des recherches pédagogiques...)"

Joan Lismont précise: "Nous souhaitons un plan de carrière de manière large – de la formation initiale jusqu'à la retraite – pour faire face à la pénurie d'enseignants et la désaffectation de certaines catégories d'enseignants dans le courant de la carrière."

Au-delà de ce fil rouge de revendications, les syndicats savent que ces négociations s'annoncent "difficiles". "A mon avis, il ne faut pas que nous espérons grand-chose au niveau barémique, c'est certain", estime d'ores et

déjà Pascal Chardome.

"Depuis la crise bancaire de 2008 et ses effets sur les budgets des entités fédérées et de l'Etat, les négociations sont beaucoup plus difficiles qu'avant au niveau salarial mais aussi à celui de la qualité de l'enseignement, constate pour sa part Joan Lismont. Néanmoins, on peut aussi prendre des décisions aujourd'hui en les phasant pour l'avenir. Par exemple, en 2004, on a initié un redressement barémique qui s'est étalé sur près de huit ans. On peut donc imaginer des choses de ce genre-là; il faut simplement oser le faire."

Stéphanie Bocart

"Il ne faut pas espérer grand-chose au niveau barémique, c'est certain."

PASCAL CHARDOME
CGSP-Enseignement

Le remboursement des frais de déplacement trop tardif

Invitées à participer aux négociations sectorielles pour la troisième fois, les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) ont, à l'instar des organisations syndicales, dressé leur liste de revendications. "Nous nous sommes vus et parlé et sommes tous d'accord sur les revendications des uns et des autres", souligne Fanny Constant, secrétaire générale du CECP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces).

Tout comme les syndicats, les fédérations de PO sont "bien au courant des mesures d'économies à réaliser, déclare M^{me} Constant. Néanmoins, il y a des arbitrages nécessaires à faire et il y a moyen de prioriser ensemble les mesures qui seraient coûteuses." Par contre, ajoute-t-elle, "il y a toute une série de mesures qui peuvent être adoptées par le gouvernement en vue de simplifier le travail des PO, par exemple en matière de gestion du personnel".

100 000 euros de créances

Voici quelques revendications:

– La révision du remboursement des frais de déplacement. "Le principe, c'est qu'un enseignant qui se déplace en

transports en commun peut bénéficier de 100 % de remboursement de ses frais de déplacements domicile-lieu de travail, explique Etienne Michel, directeur général du Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique). En pratique, le PO rembourse ces frais aux membres du personnel et rentre la facture globale à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un mécanisme de mutualisation." Le gros hic, "ce sont les retards croissants – de 9 à 10 mois aujourd'hui – avec lesquels l'administration rembourse aux PO les sommes qui leur sont dues", déplore-t-il. Or, "ces retards peuvent porter sur des montants importants: certaines écoles ont des créances qui dépassent 100 000 €, ce qui représente parfois plus de 15 % de leur budget annuel et finit par poser des problèmes de trésorerie très aigus!" Dès lors, "nous demandons au gouvernement une accélération de ces remboursements ainsi qu'une évaluation de cette politique".

Simplification administrative

– Un capital-périodes supplémentaire pour les écoles des communes wallonnes et bruxelloises à statut linguistique spécial.

"Normalement, la 2^e langue est enseignée à partir de la 5^e primaire, rappelle Michel Bettens, secré-

taire général de la Felsi (libre non confessionnel). A Bruxelles,

par exemple, c'est à partir de la 3^e primaire. Or, là où une école en Wallonie aura une grille horaire de 28 h, les écoles bruxelloises qui souhaitent proposer la même offre auront 31 h (28 h + 3 h de langues), mais ne pourront donc pas, par exemple, proposer des heures de remédiation."

– La simplification des tâches administratives. "Dans les écoles secondaires, nous sommes en attente d'un logiciel qui puisse nous permettre d'harmoniser et de simplifier les tâches administratives avec celui de l'administration", rappelle de son côté Roberto Galluccio, administrateur-délégué du Cpeons (Conseil des PO de l'enseignement officiel subventionné).

St. Bo.

"Le problème, ce sont les retards croissants – de 9 à 10 mois aujourd'hui – avec lesquels l'administration rembourse aux pouvoirs organisateurs les sommes qui leur sont dues."

ÉTIENNE MICHEL

Directeur général du Segec